

Droits de la femme dans le mariage polygamique/ Trois questions à la présidente de "Salon de la femme" ...

...Sidonie Flore Ouwe : " Peut-on se permettre de dire que les secondes noces de l'homme nécessitent un avis favorable de la femme ? "

Propos recueillis par
Line R. ALOMO
Libreville/Gabon

Lors de la rencontre portant sur la polygamie, tenue le 14 février dernier à Angondjé, l'association "Salon de la femme" évoquait les droits des dames qui ont opté pour cette forme de mariage. Dans

cet entretien, la présidente de cette association, Sidonie Flore Ouwe, magistrate, revient sur l'essentiel de ce qu'il fallait retenir de cette grand-messe qui a rassemblé surtout du beau monde féminin.

L'union. Mariée sous l'option polygamique, la femme peut-elle prétendre à des droits quelconques ?

Sidonie Flore Ouwe : "Poser la question de cette façon me gêne un tout petit peu, car la femme est avant tout un sujet de droit. L'option polygamique ou monogamique n'enlève rien à ce fait. C'est une citoyenne qui a des droits conférés par les actes de naissance, de mariage et même de décès. Ainsi que des obligations d'ailleurs. Aussi, oui ! la femme a forcément des droits, quelle que soit la forme de mariage qu'elle choisit".

Quels sont ces droits ?



Photo : D.R.

Sidonie Flore Ouwe, présidente de l'association "Salon de la femme".

Le droit de consentir à son mariage. Ce premier droit découle de l'existence même de la loi qui, lors de l'accession de notre pays à la souveraineté nationale, a

accédé au consentement de la femme pour la célébration de son mariage. Ce qui n'était pas le cas avant les indépendances lorsque le droit traditionnel était appliqué. La femme était alors considérée comme un objet, un bien constituant le patrimoine de l'homme. Avec l'application du code Napoléon, et après notre indépendance en 1960, on a exigé que pour qu'une femme aille en mariage, il fallait qu'elle consente à celui-ci. De même qu'elle ne pouvait plus être considérée comme un bien du patrimoine du decujus (défunt époux) pour qu'on la transfère à l'héritier. Désormais, elle peut choisir avec qui elle se marie, dans quelle forme de mariage elle veut entrer. En second lieu, la femme a le droit de poursuivre son époux devant les tribunaux compétents en cas d'abandon du foyer conjugal. Elle dispose aussi du droit d'ester en justice pour réclamer une pension alimentaire. Le droit de porter plainte pour adultère lui est aussi

reconnu. Si le mari polygame entretient une relation avec une femme avec laquelle il n'est pas marié, l'épouse doit porter plainte pour adultère, bien qu'ayant choisi la polygamie. Car la polygamie prend tout son sens lorsque le mari épouse d'autres femmes.

Une autorisation de la femme est-elle requise pour que le mari convole en secondes noces ?

La réponse est non ! dès lors que le consentement a été donné au moment de la célébration du premier mariage. L'autorisation n'est donc plus, en principe, requise. Mais, à quel moment le mari doit prendre ces femmes ? C'est là tout le débat. Dans la mesure où cette même femme-là, qui a opté pour la polygamie, peut poursuivre le mari pour adultère s'il va chercher une autre femme qui n'est pas son épouse légitime. Une autre question, celle de savoir si l'adultère peut exister dans la polygamie fait donc surface. La ré-

ponse est également sans ambages, oui ! Cela découle des effets du mariage, notamment de l'obligation de fidélité que se doivent les époux. Le mari ayant le devoir de fidélité au même titre que l'épouse. Lequel devoir ne lui permet pas d'entretenir des rapports intimes avec d'autres femmes. Insidieusement, peut-on se permettre de dire que convoler en secondes noces nécessite tout de même un avis favorable de la femme ? Les juristes sont divisés, car le droit positif permet à l'homme d'aller épouser sans autorisation, une seconde femme et, le même droit permet à la dame de porter plainte pour adultère. Aussi, pensons-nous, au niveau du "Salon de la femme", que le législateur devrait être plus précis pour dire que l'option polygamique s'apprécie au moment de la célébration du mariage ou même après, permettant ainsi à l'époux d'aller épouser une autre femme sans que la première ne puisse lui porter plainte pour adultère.

Trucs et astuces

Aloe vera et miel pour en finir avec les tâches de boutons

Dans un bol, mélangez une cuillère à soupe de miel et une autre de gel d'aloë vera. Vous obtenez un masque à laisser poser pendant 20 à 30 minutes avant de rincer. Optez de préférence pour un vrai miel de qualité (et non pas l'un de ces miels frelatés qui peuplent nos supermarchés) et cru pour qu'il ait gardé toutes ses vitamines et nutriments bénéfiques.

Aloe vera, citron et curcuma pour dire adieu aux cicatrices d'acnés

Dans un bol, mélangez deux cuillères à soupe de citron, une de gel d'aloë vera et deux cuillères à café de curcuma pour finir. Laissez-le poser une trentaine de minutes sur la peau jusqu'à ce qu'il ait durci.

Thé vert, miel, cannelle et vinaigre de cidre pour un visage net

Faites infuser deux cuillères à soupe de thé vert dans un peu d'eau. Dans un bol, versez une cuillère à café de vinaigre de cidre (ou un peu moins si votre peau est sensible, n'hésitez pas à ajuster les doses), une cuillère à soupe de miel, une cuillère à café de cannelle (pas plus pour ne pas brûler la peau) et votre infusion de thé vert. Appliquez le masque et laissez-le bien sécher. Il se peut que votre peau tiraille, pique un peu et rougisse. C'est normal, mais rincez si les irritations sont insupportables.

Le bicarbonate de soude agit sur les cicatrices légères d'acné

Mouillez-vous le visage et appliquez une pincée de bicarbonate durant quelques secondes sur les tâches, puis rincez à l'eau tiède. Il ne faut pas abuser de ce remède : l'appliquer une fois par semaine est largement suffisant, car le bicarbonate peut endommager les peaux sensibles.

Coin cuisine

Sauté de gazelle à la menthe



Photo : Abel Eyeghe

Voire plat de sauté de gazelle à la menthe est prêt.

Ingrédients

- *2 kilos de viande de gazelle
- *De la tomate en fruit
- *Des feuilles de menthe
- *De l'oignon
- *Du piment vert
- *Du gingembre
- *Du sel
- *De l'huile
- *Une feuille de laurier

Préparation

Nettoyer soigneusement à l'eau chaude la viande de gazelle, découpée en morceaux moyens. Mettre dans une marmite, puis faire cuire à la vapeur pendant cinq minutes. Remuer. Découper ensuite sur la viande, les feuilles de menthe, les tomates et l'oignon. Ajouter du gingembre râpé, accompagné du piment et du sel. Avant de mettre de l'huile. Remuer le contenu dans la marmite, pour que la viande soit bien marinée. Faire cuire à la vapeur à feu doux pendant une heure. Servir chaud.

Accompagnements

Il est conseillé de manger le plat de sauté de gazelle à la menthe avec du manioc ou de la banane. D'autres personnes le préfèrent avec du riz.



CNAMGS

REPUBLIQUE GABONAISE
Union-Travail-Justice

COMMUNIQUÉ AUX PARTENAIRES

En vue de bancariser le paiement des prestations de santé et de services, le Directeur Général de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS) invite l'ensemble de ses partenaires de bien vouloir tenir à la disposition de la Caisse, le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) comportant l'entête de la banque domiciliaire, au plus tard le 28 février 2018, par courriel à agencecomptable@cnamgs.ga ou aux endroits ci-après :

- Agence Comptable, situé au 2^{ème} étage du siège social;
- délégations provinciales.

Fait à Libreville, le 16 février 2018

Le Directeur Général

Renaud ALLOGHO AKOUE



Echangez avec nous sur facebook/cnamgs

CNAMGS
Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale

La solidarité a un sens

